



KHM CMPR CMB CPCM

KOLLEGIUM FÜR HAUSARZTMEDIZIN
COLLÈGE DE MÉDECINE DE PREMIER RECOURS
COLLEGIO DI MEDICINA DI BASE
COLLEGE OF PRIMARY CARE MEDICINE

Collège de Médecine de Premier Recours (CMPR)

Groupe de travail Recherche en médecine de premier recours (ReMPR)

Prix de recherche en médecine de premier recours du CMPR

avec le soutien de MEPHA

Situation de départ

L'intégration du champ d'action complexe du praticien, dans le but de donner des réponses valables à des questions significatives, représente l'essentiel de la distinction entre la recherche en médecine de premier recours (CMPR) et la recherche dans le domaine académique. Cela explique pourquoi dans la recherche les questions se différencient nettement entre la pratique et le milieu académique. La population des patients est en partie très différente aussi.

Aussi la méthodologie doit-elle être adaptée: outre la règle d'or du procédé randomisé avec cas témoins dans la recherche clinique, certaines méthodes quantitatives et qualitatives tirées de la sociologie/médecine sociale sont également appropriées dans l'étude observationnelle (« Praxisforschung »). Le procédé sous-tendant une recherche professionnelle reste cependant le même – questionnement critique de sa propre pensée et de son action au moyen de collectes de données, de leur analyse, de leur description et de la discussion au regard de résultats déjà connus.

La promotion de la recherche dans le domaine de la médecine de premier recours représente une demande importante pour les organisations de médecins de premier recours (Collège de Médecine de Premier Recours CMPR, SSMG, SSMI et SSP) ainsi que pour l'Académie Suisse des Sciences Médicales ASSM.

Le but du Prix de recherche en médecine de premier recours défini ci-après est de contribuer à promouvoir l'attractivité de la recherche dans ce domaine, et de distinguer des travaux de haute qualité menés à terme.

Prix de recherche CMPR

Par un Prix se montant à CHF 30'000¹, l'entreprise MEPHA SA soutient chaque année la remise du meilleur travail de recherche mené à terme. Ce prix sera distribué chaque année, pour autant qu'un ou plusieurs travaux soient présentés et retenus².

Une fois remis, les travaux de recherche seront évalués par un Comité du prix mis en place par le Conseil de fondation MPR sur proposition du Groupe de travail Recherche en médecine de premier recours du CMPR (ReMPR) : on y prévoit 2 membres du ReMPR - un représentant de l'IRMPR et un praticien en médecine de premier recours -, le membre du Conseil de fondation MPR responsable des questions de recherche et un assesseur de l'entreprise Mepha chargé de liaison. Le montant du prix pourra également se répartir sur plusieurs travaux jugés équivalents. Les moyens de droits seront exclus.

Le prix sera mis au concours dans les revues spécialisées en médecine de premier recours et d'autres plateformes semblables (en particulier dans les brochures des programmes préliminaires des formations continues du CMPR et du KHM ainsi que sur les pages web du CMPR et de ses organisations de soutien).

Le délai de réception des travaux sera fixé à fin février. L'évaluation des travaux et les demandes de corrections éventuelles adressées aux auteurs, ainsi que la sélection des gagnants auront lieu jusqu'à fin avril. Le ou les gagnants seront avisés avant la fin du mois de mai.

La distribution du prix aura lieu chaque année à l'occasion des journées de formation continue du MPR (à Lucerne, en règle générale en juin).

Le montant du prix est à la libre disposition du ou des gagnants du prix.

Exigences requises pour la remise des travaux de recherche:

La thématique des recherches devra satisfaire aux exigences suivantes:

- La question posée dans la recherche correspond typiquement au domaine de la médecine de premier recours (soit par sa fréquence, soit par sa pertinence)
- Les résultats de l'étude présentée pour le prix contribuent de manière significative à la médecine de premier recours, en particulier:

¹ Dans un premier temps, il est prévu une durée de collaboration de 5 ans (résultat de la discussion du 28.9.2006).

² Le prix peut couronner un ou plusieurs travaux. Si plusieurs travaux sont primés, le montant du prix sera réparti entre eux. Les moyens de droit sont exclus.

- à la qualité du traitement et de la surveillance des patients des médecins de premier recours,
- au travail pratique du médecin de premier recours (en étant valides, praticables dans le cadre du cabinet médical et compatibles avec les tâches quotidiennes),
- à la sauvegarde de la médecine de premier recours (recherche sur les conditions de travail, sur l'état des ressources et l'approvisionnement)

Critères supplémentaires :

- Les travaux remis seront effectués en Suisse ou par des suisses à l'étranger.
- Un ou plusieurs médecins de premier recours seront impliqués dans le concept et/ou l'exécution du projet; les travaux basés sur la recherche provenant d'instituts seront également tenus en compte dans ces prémisses.
- La publication préalable dans un journal avec peer-review ne représente pas une exigence pour la remise du travail, cependant elle sera prise en considération et même souhaitée selon les possibilités.

Tandis que la responsabilité du questionnement, de la planification de l'étude et de la production des données incombera aux médecins de premier recours participant au concours, l'aide et l'avis de personnes et d'instituts de domaines spécialisés de la médecine pourront être consultés lors de l'exécution du projet. Si l'étude implique plusieurs auteurs, il faudra présenter une brève description de la répartition des tâches signée par tous les auteurs.

Manuscrits

Ils pourront être rédigés en allemand, en français ou en anglais ; il faudra les remettre à la fois sous forme écrite et sous forme électronique. Les manuscrits contiendront chacun un bref résumé (abstract structuré), puis une introduction présentant la situation initiale et le but de l'étude, la description des recherches effectuées, les méthodes, les résultats et les conclusions déduites en faveur de la science et de la pratique (pour la structure détaillée voir note en pied de page³). Lors d'un travail à

³ Les acronymes courants (p.ex. ECG, IMR) sont admis. Tous les autres acronymes doivent être explicités de manière compréhensible. En ce qui concerne les médicaments, il faut utiliser leurs désignations génériques. Les noms commerciaux peuvent y être adjoints entre parenthèses.

plusieurs auteurs il faut remplir le formulaire prévu à cet effet (voir plus haut). Il faut y adjoindre un texte résumant l'importance et l'apport de l'étude à la médecine de premier recours.

Information, détail des conditions de participation et inscription auprès de:

Collège de médecine de premier recours CMPR
Secrétariat du groupe de travail Recherche en médecine de premier recours
ReMPR
Landhausweg 26
3007 Berne
www.kollegium.ch
foham@kollegium.ch

Il faut commenter les tableaux et figures dans le texte, et les citer à l'endroit voulu. Si un tableau ou une figure provient d'une autre publication, il faut en mentionner la source.

Il faut numéroter la bibliographie dans l'ordre d'apparition des citations, et indiquer le numéro correspondant entre parenthèses dans le texte. Il faut indiquer nommément six premiers auteurs et les titres entiers des travaux cités ; en présence de plus de six auteurs, il faut y ajouter « et al. »

Exemples:

1. Fleming DM, Sunderland R, Cross KW, Ross AM. Declining incidence of episodes of asthma: a study of trends in new episodes presenting to general practitioners in the period 1989-98. *Thorax* 2000;55:657-61.
2. Belle Brown J. Time and the consultation. In: Jones R, Britten N, Culpepper I, Gass D, Grol R, Mant D, Silagy C, eds. *Oxford textbook of primary medical care*. Oxford: Oxford University Press, 2003.